

# Eclaircissements d'un professionnel

Le problème de l'énergie est une récurrence on ne peut plus actuelle, un problème qu'on ne peut ignorer tant les enjeux en sont importants. Mais ce dont nous devons être conscients avant tout c'est que ce n'est pas une récurrence pour rien, c'est une étape obligatoire, un sens unique que la planète nous incite à suivre à travers ses fatigues et ses dérèglements... Afin d'éclaircir tout ceci et de voir ce que ces théories donnent en pratique, une discussion avec un professionnel de l'énergie solaire, Nicolas Erbeau, était nécessaire.

## L'exemple de Sol-Air Concept

Nicolas Erbeau, jeune patron de l'entreprise ballaiguie Sol-Air concept, active dans les énergies renouvelables, a su surfer sur cette vague verte qui commence à déferler.

Son papier d'ingénieur en génie thermique en poche, il a toujours souhaité travailler dans le domaine des énergies propres. L'année dernière, après avoir travaillé à la HEIG-VD (école d'ingénieurs d'Yverdon) comme collaborateur scientifique, il se lance dans l'aventure et crée Sol-AIR Concept avec l'appui du Centre d'Etudes et de Transferts Technologiques (CeTT) de l'HEIG-VD.

*Il se fixe trois objectifs de développement :*

- Le solaire thermique et photovoltaïque et les solutions en chauffage et dans la récupération d'énergie.
- Les besoins énergétiques dans l'industrie et les exploitations agricoles.
- Les analyses des déperditions énergétiques et les économies d'énergie possibles.

Le succès est au rendez-vous et les mandats s'enchaînent. Aujourd'hui ils sont quatre dans l'équipe de Sol-AIR Concept et de plus gros mandats sont arrivés comme la gérance du second-œuvre des nouvelles installations de l'usine Dentsply-Maillefer ou la pose de trente-huit mètres carrés de panneaux photovoltaïques à Bretonnières.

La preuve que l'avenir appartient à ce genre d'activités et à l'esprit d'entreprise tel que le démontre l'équipe de Nicolas Erbeau.

## Concrètement

- Des subventions ainsi que des déductions fiscales sont accordées par l'Etat de Vaud aux personnes installant des systèmes énergétiques non-polluants. Ces dernières peuvent être consultées sur le site [www.swissolar.ch](http://www.swissolar.ch).
- Actuellement chaque nouvelle construction doit chauffer au moins trente pour cent de son eau sanitaire grâce aux énergies renouvelables.
- Une nouvelle loi va entrer en vigueur en octobre 2008 ; elle concerne le rachat par la Confédération de l'énergie électrique produite par les énergies renouvelables (notamment par le photovoltaïque). La revente de cette énergie permet de gagner environ cinquante centimes par kilowatt. De plus si un contrat de revente d'énergie électrique propre est signé, il est assuré pendant vingt ans.
- Installer huit mètres carrés de panneaux solaires (ce qui suffit à produire le 70 % de l'eau chaude sanitaire pour une famille de quatre à cinq personnes) permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> à raison de 1 tonne par année (en rapport au chauffage à mazout ou au gaz.)



*Exemple d'installation solaire industrielle réalisée par Sol-AIR Concept à Ballaigues.*



*Installation solaire pour une maison*